

# REUNION DE L'OACI SUR LE DEVELOPPEMENT DU FRET AERIEN EN AFRIQUE

## Séance 4 : La mise en œuvre de solutions réglementaires pour le fret aérien

### *Le cadre juridique communautaire du transport aérien de l'UEMOA*

---

*Présenté par: La Commission de l'UEMOA*

**Lomé (Togo), 05 – 07 août 2014**

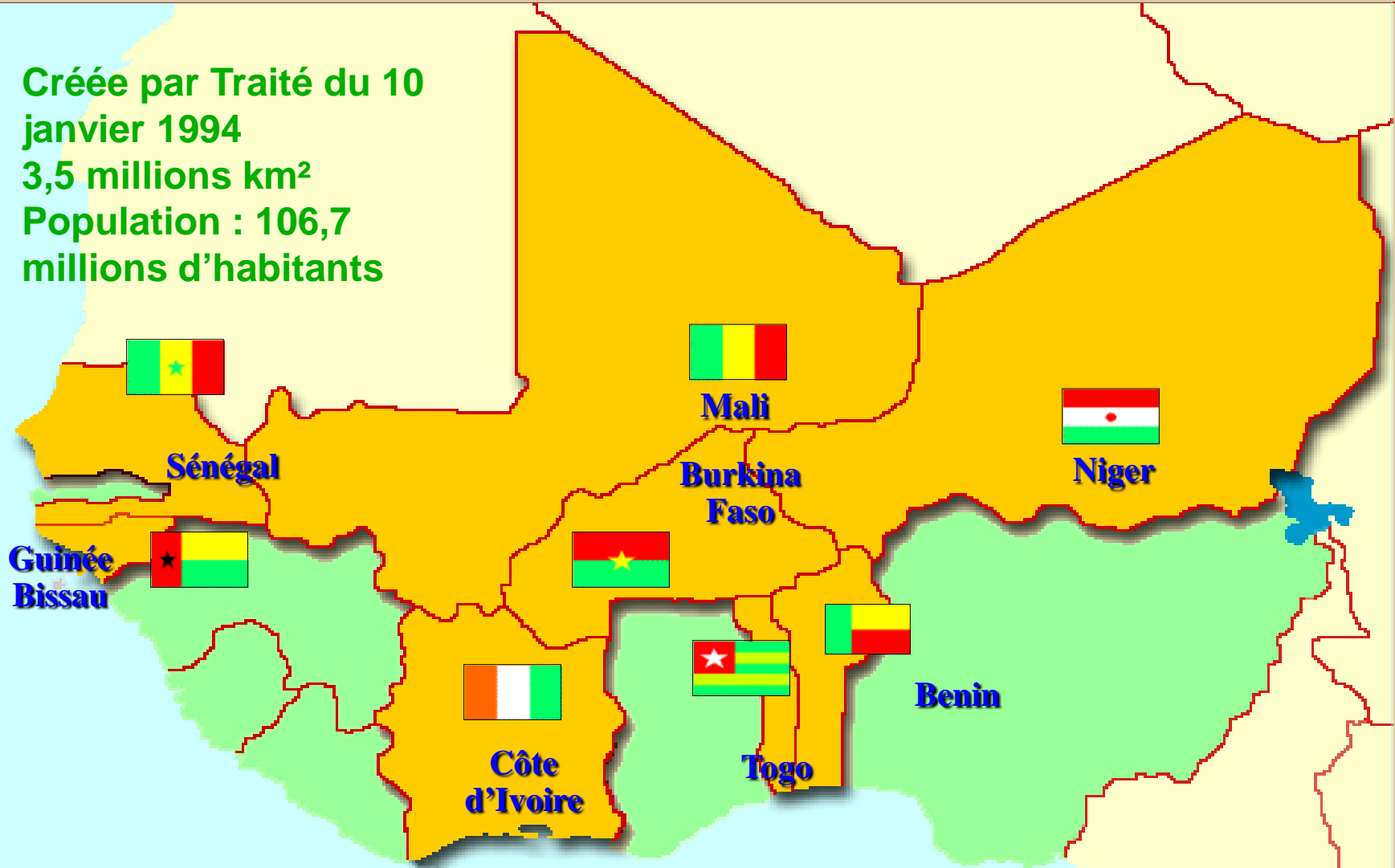
# Aperçu

- q Introduction
- q Le Programme commun du Transport aérien
- q Le cadre juridique communautaire du transport aérien
- q Conclusion

## Introduction

# UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE (UEMOA) 8 PAYS, UN DESTIN COMMUN

Créée par Traité du 10  
janvier 1994  
3,5 millions km<sup>2</sup>  
Population : 106,7  
millions d'habitants



## Le Traité de l'UEMOA



**Mandat de l'UEMOA**



**Coordination des politiques sectorielles nationales**



**PROGRAMME COMMUN DU TRANSPORT AERIEN  
(PCTA)**



# LE PROGRAMME COMMUN DU TRANSPORT AERIEN (PCTA)

## Objectif général

**Désenclaver le territoire de l'Union  
par**

§ le développement d'un système de  
transport aérien sûr, ordonné et  
efficace

§ répondant aux normes  
internationales définies par  
l'Organisation de l'Aviation Civile  
Internationale (OACI)

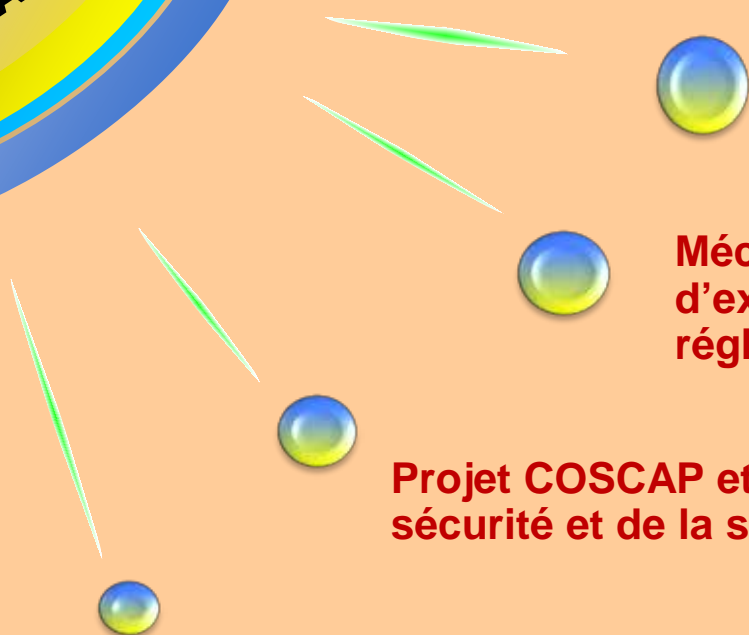
# LE PROGRAMME COMMUN DU TRANSPORT AERIEN (PCTA)

## Objectifs spécifiques

- ü Promouvoir l'efficacité des administrations de l'aviation civile et la compétitivité des entreprises de transport aérien
- ü Rendre accessible au moindre coût le transport aérien aux populations de l'Union
- ü Assurer la convergence des politiques sectorielles nationales
  - ü Accroître les échanges commerciaux et les flux touristiques pour stimuler la croissance économique et renforcer l'intégration des Etats membres

# LE PROGRAMME COMMUN DU TRANSPORT AERIEN (PCTA)

**ACTIONS  
PRIORITAIRES**



**Autonomie des structures nationales chargées de l'aviation civile**

**Mécanisme pour la sûreté et pôle d'expertise sûreté avec une réglementation commune**

**Projet COSCAP et agence communautaire de la sécurité et de la sûreté**

**Cadre juridique du transport aérien**

## **.Le cadre juridique communautaire du transport aérien**

### **La réglementation économique de l'UEMOA :**

**Donner le libre accès des entrepreneurs privés aux activités industrielles et commerciales de transport aérien ainsi qu'aux prestataires de services d'assistance en escale.**



# Le cadre juridique communautaire du transport aérien

## Accès au marché du transport aérien

- ▶ Règlement n ° 24/2002/CM/UEMOA fixant les conditions d'accès des transporteurs aériens de l'UEMOA aux liaisons intracommunautaires : accès aux trafics inter-Etats et domestiques.

## Liberté tarifaire

- ▶ Règlement n ° 07/2002/CM/UEMOA relatifs aux tarifs de passagers, de fret et poste applicables aux services aériens à l'intérieur, de et vers les Etats membres de l'UEMOA

## Accès à la profession

- ▶ Règlement n ° 06/2002/CM/UEMOA relatif à l'agrément de transporteur aérien au sein de l'UEMOA

# **.Le cadre juridique communautaire du transport aérien**

## **Accès aux infrastructures de transport aérien**

- ▶ Règlement n ° 04/2003/CM/UEMOA fixant les règles communes pour l'attribution de créneaux horaires dans les aéroports de l'Union
- ▶ Directive n ° 01/2003/C/UEMOA relatif à l'assistance en escale dans les aéroports de l'Union

## **Sécurité et sûreté**

- ▶ Sécurité : Programme COSCAP + textes adoptés
- ▶ Sûreté: Mécanisme de coordination et de renforcement de la sûreté (Règlement, programme d'audit et comité consultatif...)

# Le cadre juridique communautaire du transport aérien

## Règlement communautaire de la Sûreté de l'aviation civile (RC) :

- ▶ Règlement n ° 11/2005 modifié par le Règlement n ° 10 /2013/CM/UEMOA du 26/09/13
- ▶ Décision n ° 11/2013/CM/UEMOA portant adoption des procédures et pratiques de sûreté de l'aviation civile, en date du 26/09/13.

## Conclusion

**Mettre en œuvre effectivement le cadre communautaire juridique du transport qui consacre la libéralisation de l'accès aux marchés du transport aérien.**

MERCI DE VOTRE AIMABLE ATTENTION  
[www.uemoa.int](http://www.uemoa.int)

